

Axe C	Développement de la valorisation
Volet C.2	Valoriser la viande caprine
Action C.2.2	Communication et promotion de la viande caprine

FICHE ACTION

- **Résumé de l'action :** Mise en œuvre d'une communication générique sur la viande caprine et d'opérations de promotion des viandes de chèvre et de chevreau

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Pour se développer, les filières de viande caprine ont besoin de se faire connaître et de faire connaître leurs produits. Il s'agit autant de convaincre les éleveurs caprins de l'intérêt de développer la valorisation de ce sous-produit viande que de faire connaître les viandes de chèvre et de chevreau aux consommateurs.

Dans le cadre et à la suite du PIDA « Valorisation de la viande de chèvre », le Syndicat Caprin de la Drôme a initié la démarche en conduisant un certain nombre d'opérations de promotion de la viande de chèvre.

En complément, depuis 2015, le Programme régional « Soutien pour l'émergence d'une filière « Chevreaux de boucherie », a permis de mener de nombreuses actions pour promouvoir la viande de chevreau : réalisation de supports de communication, de fiches recettes, opérations de promotion dans les diverses manifestations locales et sur des temps forts régionaux comme le Marché des saveurs, le SIRHA ou encore la Foire de Romans.

Toutes ces actions ont montré leur pertinence et leur impact positif, et il a semblé indispensable de maintenir la dynamique qui a été lancée. C'est pourquoi, ces actions de communication sur les viandes de chèvre et de chevreau seront poursuivies dans le cadre du Plan Filière caprin-ovin lait à compter du deuxième semestre 2018.

- **Objectifs :**

- Convaincre en premier lieu les éleveurs eux-mêmes du potentiel de développement de la viande caprine
- Faire découvrir ou re-découvrir la viande caprine aux consommateurs, les guider dans leurs achats et dans la préparation culinaire de ces viandes
- Améliorer la notoriété de la viande caprine, construire son image
- Soutenir les ventes au niveau régional, aussi bien en commercialisation locale qu'en grande distribution

■ Description de l'action

Les moyens des filières de viande caprine étant très réduits, un certain nombre de principes sont retenus pour mettre en œuvre cette action dans les meilleures conditions d'efficacité :

- coordonner sur le plan régional l'ensemble des actions de communication et de promotion, pour en assurer la cohérence, mais aussi pour bénéficier d'un savoir-faire et capitaliser l'expérience.
Cette mission est confiée au Syndicat Caprin de la Drôme.
- s'appuyer autant que possible sur les initiatives locales, et privilégier les partenariats.
- rechercher les actions les plus efficaces et les moins coûteuses.

Les actions cibleront à la fois les éleveurs, le grand public et les consommateurs, et pourront prendre les formes suivantes :

- opérations de sensibilisation et mobilisation des éleveurs sur l'intérêt du développement de la viande caprine
- création et édition de supports de communication
- communication via le web et les réseaux sociaux
- opérations de promotion de la viande caprine notamment dans le cadre de foires et manifestations, ou autres opérations et événements divers
- communication par le biais de prescripteurs : relations medias, parrainage par un Chef cuisinier, communication par le relais des boucheries artisanales,...
- le cas échéant : relais au niveau régional des actions de communication initiées par Interbev
- etc...

■ **Porteurs du projet** : Syndicat Caprin de la Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, toute autre structure porteuse d'une opération de communication-promotion sur la viande caprine.

■ **Bénéficiaires de l'action** : les éleveurs caprins, les acteurs des filières régionales de viande caprine (chevreau et chèvre), le grand public et les consommateurs

■ **Partenaires** : Caprin AURA, Interbev et Interbev Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand, ...

■ **Calendrier de l'action** : à partir du dépôt de la première demande de subvention (9 juillet 2018) jusqu'à la fin du Plan Filière.

■ Modalités d'attribution, gestion de l'aide :

- Prise en compte :
 1. des coûts d'animation (coordination générale du plan de communication et animation de chaque opération) : coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %), coûts facturés de mise à disposition ou prestations d'animation facturées

2. des frais de déplacement liés à l'action
 3. des prestations facturées et autres coûts directs facturés liés à l'action
- Subvention à taux : taux de 80 % des coûts éligibles
 - Subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage

▪ **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**

Justificatifs des coûts de personnel engagés, factures pour les prestations et autres coûts directs, états de frais pour les frais de déplacement.

Compte-rendu et bilan de chacune des opérations de communication-promotion réalisées.

Le logo de la Région devra être apposé sur tout document de diffusion et support de communication.

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
Communication et promotion de la viande caprine	F	coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 % ou coûts facturés)	HT ou TTC	80%	13 750 €	13 750 €	13 750 €	41 250 €
		frais de déplacement						
		prestations et autres coûts directs facturés						
Coût total de l'action					13 750 €	13 750 €	13 750 €	41 250 €
Montant de l'intervention de la Région					11 000 €	11 000 €	11 000 €	33 000 €

- **Co-financements de l'action :** pour certaines opérations et certains coûts : co-financement de Caprin AURA, auto-financement des structures bénéficiaires portant l'action.

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
• Réalisations	Nombre de supports de communication créés Nombre d'opérations de promotion organisées
• Résultats	Bilan d'utilisation / diffusion des supports de communication Bilan des opérations de promotion (public touché) Retombées médias

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION C.2.2

Dépense subventionnable : **41 250 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 %, ou coûts facturés), frais de déplacement liés à l'action, prestations et autres coûts directs facturés, coûts HT ou TTC selon le régime TVA du bénéficiaire**

Taux de la subvention : **80 %**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **Syndicat Caprin de la Drôme, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, toute autre structure porteuse d'une opération de communication-promotion sur la viande caprine**

Conditions particulières : **reversement d'une partie des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire : **régime d'aides Aide d'Etat/France - SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles"**